

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A330

Mécanisme d'ouverture des inverseurs de poussée
(Moteurs ROLLS ROYCE TRENT 700) (ATA 78)

APPLICABILITE :

La présente Consigne de Navigabilité (CN) s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A330 modèles 243, 341, 342 et 343 équipés de moteurs ROLLS ROYCE TRENT 700.

RAISONS :

Cette CN vise à prévenir des dommages structurels au sein des inverseurs de poussée des moteurs.

La Révision 2 de cette CN introduit un seuil et un intervalle d'inspection moins contraignants pour les avions ayant reçu application des modifications AIRBUS INDUSTRIE (mod.) 46879 ou 47358.

ACTIONS IMPERATIVES :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale :

1. Avant accumulation de 1200 vols depuis neuf, pour les avions n'ayant reçu application d'aucune des mod. 46879 ou 47358 (avions pré-mod. 46879 ou 47358),

avant accumulation de 2000 vols pour les avions ayant reçu application de l'une ou l'autre des mod. 46879 ou 47358 (avions post-mod. 46879 ou 47358),

effectuer une inspection visuelle des chapes d'articulation des inverseurs de poussée des deux moteurs et inspecter également la structure de la zone située le long de la poutre conformément aux instructions fournies dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A330-78-3006. Selon les résultats d'inspection, appliquer les directives du synoptique du BS A330-78-3006.

.../...

2. Quelles que soient les actions effectuées suivant le paragraphe 1 ci-dessus (remplacement ou non de l'inverseur de poussée droit et/ou gauche), renouveler l'inspection conformément aux instructions fournies dans le BS A330-78-3006 à des intervalles n'excédant pas 1200 vols (avions pré-mod. 46879 ou 47358) ou 2000 vols (pour les avions post-mod. 46879 ou 47358).

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-78-3006 Révision 04
Toute révision ultérieure approuvée est acceptable.

La présente Révision 2 remplace la CN 1997-118-047(B) R1 éditée le 06/10/1999.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR

CN originale : 31 MAI 1997
Révision 1 : 16 OCTOBRE 1999
Révision 2 : 30 SEPTEMBRE 2000

SUPERSEDED